

Contact :

Julie Alseda
01 56 79 20 45
alseda@cnsd.fr

15 octobre 2014

Monsieur Macron, vous avez passé la ligne rouge

Emmanuel Macron a présenté ce matin un projet de loi sur l'activité et l'égalité des chances économiques. Dans sa communication, le ministre s'en prend à la transparence des coûts sur les prothèses dentaires, jugés opaques et annonce des mesures via la future loi de Santé.

La CNSD juge cette attaque intolérable.

Elle n'accepte pas que les chirurgiens-dentistes soient stigmatisés alors que la profession s'est pliée ces dernières années aux exigences réglementaires visant à mieux informer ses patients.

Une mesure absurde qui ne fera pas baisser les honoraires

Les données économiques de la profession montrent qu'en moyenne, 2/3 des honoraires d'une prothèse dentaire servent à payer les charges et frais de fonctionnement du cabinet. La part représentée par la facture du prothésiste ne représente que 20 à 25 % de ces frais (15% des honoraires).

Une prothèse est le résultat du travail d'une équipe de professionnels de haut niveau. Sa fabrication n'est qu'une étape de ce processus. Il existe en amont et en aval de cette pose tout un travail de réflexion, de conception, de préparation, d'adaptation et d'ajustage.

Le ministre se trompe de cible

La mention du prix d'achat mettra en avant le désengagement des Caisses d'assurance maladie durant ces 26 dernières années. Les patients pourront constater que l'Assurance maladie...ne les assure plus ! Dans de nombreux cas, le remboursement sera largement inférieur au montant de la facture du prothésiste. C'est ce constat qui avait amené les parlementaires en 2011 à revoir les dispositions de la loi HPST qui déjà voulait rendre apparent le prix d'achat des dispositifs médicaux.

Les chirurgiens-dentistes sont déjà exemplaires

- La CNSD rappelle que le devis légal et sa déclinaison conventionnelle, mis en place en 2012 par toute la profession informe chaque patient de l'origine de sa prothèse et de la formation des coûts : le prix de vente, la rémunération du travail du praticien et les frais de structure du cabinet dentaire apparaissent clairement.
- Le passage en CCAM en 2014 qui a demandé des efforts importants aux praticiens, a permis de clarifier leur exercice et de différencier près de 700 actes dentaires.

Cette annonce est inacceptable. Les chirurgiens-dentistes ne supportent plus d'être régulièrement pris pour cible. Non seulement ils ne sont pas responsables mais en plus ils ont consenti à d'énormes d'efforts pour une meilleure transparence vis-à-vis de leurs patients.

Le gouvernement pense-t-il qu'en s'attaquant aux professions libérales au cas par cas il s'évite une gronde générale ? Il se trompe. Les chirurgiens-dentistes sont prêts à riposter et descendre dans la rue pour se faire entendre.

La CNSD est le Syndicat le plus représentatif des chirurgiens-dentistes. Ses 15 000 adhérents, installés et répartis sur tout le territoire, ses 100 syndicats départementaux, font de la CNSD une force majeure au service de la profession dentaire.